

AM2E

D'où vient l'AM2E ?

Proposée par le FSL, financée par le Conseil Départemental et EDF, cette action est conduite par la conseillère en énergie du FSL.

Pourquoi ?

Pour vous soutenir dans les démarches afin de vous aider à gérer au mieux vos consommations d'énergie et d'eau.

La conseillère en énergie vous guide pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Pour qui ?

Vous êtes :

- une personne majeure, vivant seule ou en couple, avec ou sans enfant(s),
- locataire du parc public ou privé,
- ou propriétaire occupant votre logement,

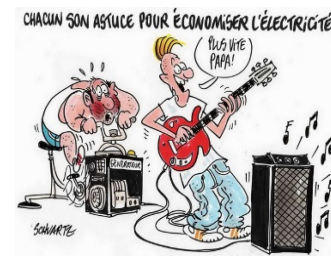
Et vous rencontrez des difficultés financières pour régler vos factures d'énergie et/ou d'eau,

→ cette action peut vous
concerner...

Comment se déroule-t-elle ?

La conseillère en énergie du FSL, à l'aide d'un diagnostic établi lors de sa visite à votre domicile :

- Vous conseille gratuitement pour améliorer votre confort et/ou réduire vos factures d'énergie et/ou d'eau,
- Vous propose des solutions personnalisées,
- Vous oriente vers le(s) dispositif(s) le(s) plus adapté(s).



L'AM2E repose sur un respect mutuel, sur votre adhésion et votre implication.



Comment en bénéficier ?

Deux possibilités :

- La proposition vous est faite par le travailleur social au moment d'une de vos demandes FSL,

OU

- Après réception et étude de votre dossier par le FSL, la conseillère en énergie vous contacte.

Dans les deux cas, vous signez une déclaration d'intention qui vaut acceptation du travail en commun avec la conseillère en énergie du FSL : visite(s) à domicile, contacts téléphoniques, courriers...

La durée de l'action varie de 3 à 12 mois et donne lieu à un bilan individuel final réalisé avec vous.

A qui s'adresser ?

FSL 86

10 rue Jean Jaurès

86000 POITIERS

Tél : 05 49 47 28 92

Permanences téléphoniques :

Lundi de 14h à 16h30

Jeudi de 9h à 11h30

Mail : am2e@fsl86.fr



Maîtriser ses dépenses
d'énergie pour vivre
mieux.

Aide à la Maîtrise de
l'Énergie et de l'Eau
(AM2E)

